

Monsieur Bruno Lemaire
Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur Stéphane Travert
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
251 rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15

Madame Agnès Buzyn
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Paris, le 19 janvier 2018

Objet : contamination des produits infantiles LACTALIS – Questions urgentes

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

foodwatch, association indépendante de défense des droits des consommateurs dans le secteur de l'alimentation, a écrit à la DGCCRF et à la DGS dès le 12 décembre 2017, afin de souligner de nombreuses zones d'ombre et poser des questions précises à propos des produits infantiles produits par LACTALIS dans l'usine de Craon, potentiellement contaminés à la salmonelle.

Malgré l'urgence et la gravité de ce dossier, nous n'avons reçu aucune réponse de la part de vos Ministères.

Nous réitérons donc notre demande, car nombre de ces questions restent toujours sans réponse à ce jour. A cette fin, veuillez trouver ci-joint une copie des courriers que nous avons envoyés à vos Ministères, ainsi qu'à Lactalis, en date du 12 décembre. Compte tenu des évolutions depuis cette date, nous vous saurions également gré de bien vouloir clarifier les éléments suivants :

- Suite aux rappels successifs décidés depuis le 2 décembre, quelles mesures a pris l'Etat pour s'assurer que le plus grand nombre serait bien informé de ces mesures et que tous les acteurs concernés, y compris les distributeurs, faisaient le nécessaire en France, et dans les désormais 82 autres pays concernés par l'alerte ?
- Quelles sanctions sont envisagées vis-à-vis des distributeurs qui ont continué de commercialiser des produits après leur rappel officiel ?
- Depuis la décision annoncée le 12 janvier d'élargir les mesures de rappels à l'ensemble des produits infantiles produits par Lactalis sur le site de Craon, y compris avant le 15 février 2017, quelles mesures sont prises par les services de l'Etat ?

- Que deviennent les produits rappelés ? L'Etat a-t-il ordonné la destruction des lots concernés ? Si oui, quand précisément ?
- Pourquoi l'alerte européenne RASFF listait-t-elle encore 68 pays en date du 16 janvier 2018, alors que le PDG de Lactalis a mentionné que les rappels concernaient 83 pays lors de son interview dans le JDD du 14 janvier ?

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous répondre rapidement sur ce dossier urgent, et sollicitons un rendez-vous pour échanger plus avant sur ce scandale alimentaire ainsi que sur nos propositions pour renforcer la protection des consommateurs en France et en Europe.

Dans cette attente, et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart
Directrice générale, foodwatch France

karine.jacquemart@foodwatch.fr

Ligne directe : 01 43 22 23 63

Pièces jointes :

- Lettre de foodwatch aux Ministères de l'Economie (DGCCRF) et de la Santé (DGAL) du 12 décembre 2017, dossier Lactalis,
https://www.foodwatch.org/uploads/media/LETTRE_foodwatch_FR_DGCCRF_et_MINISTERE_SANT_E_2017-12-12_01.pdf
- Lettre de foodwatch à Lactalis du 12 décembre 2017,
https://www.foodwatch.org/uploads/media/LETTRE_foodwatch_FR_LACTALIS_2017-12-12_01.pdf